

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté Égalité Fraternité

Mercredi 22 septembre 2021

Les services de l'État œuvrent pour la protection et la mise en valeur du site archéologique de La Corderie à Marseille

Immeuble classé au titre des monuments historiques en 2018, situé dans une propriété privée, la carrière antique de la Corderie Saint-Victor, à Marseille, est dans un état de grande fragilité.

Dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, le permis de construire d'un immeuble d'habitation avait fait l'objet d'une instruction par le service régional de l'archéologie.

Un diagnostic a été réalisé sur l'emprise totale de la parcelle soit 4 000 m². Les investigations ont été menées par les archéologues de l'établissement INRAP. Elles ont permis d'étudier une partie d'une exploitation d'un banc de calcaire étendue pendant cinq siècles. L'opération de terrain a été suivie d'une phase d'étude achevée par la remise d'un rapport de fouille dont le contenu a été validé par les experts de la commission territoriale de la recherche archéologique sud-est

Pour assurer la conservation et la valorisation du site, M. François Botton, architecte en chef des monuments historiques, a produit une étude concernant l'état de conservation de ces vestiges et les hypothèses à envisager pour garantir leur préservation et assurer leur mise en valeur. Les trois options proposées étaient :

- le réenfouissement de ces vestiges, après mise en œuvre des travaux nécessaires à leur conservation à long terme ;
- le maintien de l'exhumation, nécessitant probablement la création d'une halle couverte, pour assurer leur protection ;
- le réenfouissement partiel, avec la création de « fenêtres » vitrées pour que les visiteurs puissent observer les éléments les plus significatifs.

La première option étant la mieux à même de garantir la préservation des vestiges et les services de l'État sont mobilisés pour mettre en œuvre cette opération.

Un bureau d'étude technique spécialisé en hydro-géologie a été mandaté pour optimiser la gestion de l'eau dans ce périmètre. Une convention de servitude d'accès au site doit être mise en place avec la copropriété afin que les travaux puissent se dérouler.

Si l'hypothèse du réenfouissement est confirmée, le travail en partenariat avec la Ville de Marseille sera poursuivi pour préparer et élaborer les modalités de valorisation et d'explication relatives à la nature et à l'histoire du site, ainsi que les modalités de mise à disposition des données recueillies à l'occasion de l'opération archéologique (photographies, relevés, numérisation etc.).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr



